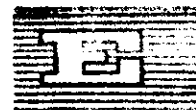


NATIONS UNIES
CONSEIL
ECONOMIQUE
ET SOCIAL

46351



Distr.
GENERALE

E/CN.14/141
15 Janvier 1962

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE
Quatrième session
Addis-Abéba, février-mars 1962
Point 7 de l'ordre du jour provisoire

APPLICATION DE LA RESOLUTION 25 (III) DE LA COMMISSION
RAPPORT PROVISOIRE

61-1693

SECRET

CONFIDENTIAL

CONFIDENTIAL

CONFIDENTIAL

CONFIDENTIAL

CONFIDENTIAL

CONFIDENTIAL

CONFIDENTIAL

CONFIDENTIAL

SECRET

APPLICATION DE LA RESOLUTION 25 (III) DE LA COMMISSION:

RAPPORT PROVISOIRE

1. Le texte de la résolution 25 (III) Action internationale pour la stabilisation du marché des produits de base est le suivant :

La Commission économique pour l'Afrique,

Reconnaissant qu'une part substantielle du commerce mondial de certains produits primaires est attribuable aux pays africains,

Consciente de la nécessité d'atténuer les fluctuations prononcées des cours mondiaux de ces produits par une action sur les plans national et international,

Tenant compte des efforts qui ont déjà été déployés par les institutions spécialisées, ainsi que par d'autres parties intéressées, pour favoriser la stabilisation des cours,

Reconnaissant en outre le besoin, pour les pays africains, d'entreprendre d'urgence une action concertée visant à stabiliser les cours mondiaux de ces produits,

Ayant examiné le document intitulé "Action internationale destinée à stabiliser le marché des produits de base et rôle de l'Afrique"

(E/CN.14/68),

1. Prie le Secrétaire exécutif de convoquer, en consultation avec les institutions et les organismes intéressés des Nations Unies, une réunion des pays africains de production primaire afin d'examiner la position des produits agricoles qui les intéressent le plus et au sujet desquels il est le plus urgent de prendre des mesures, et de présenter à cette réunion des études détaillées sur la stabilisation du marché de ces produits;

2. Invite cette réunion à envisager d'autres études et des mesures concertées - y compris des dispositions en vue des consultations qu'il serait nécessaire d'entamer avec les pays producteurs d'autres régions et avec les pays importateurs - et à les recommander à la Commission et aux gouvernements intéressés, afin de réaliser une plus grande stabilisation des cours mondiaux des produits en question.

2. Pour donner suite à cette résolution, on a pris jusqu'à présent les dispositions suivantes :

a) Consultation avec les organismes et les institutions des Nations Unies

Des discussions ont eu lieu avec le Siège des Nations Unies, sur les dispositions à prendre en vue de la réunion proposée. A New York, on rassemble actuellement une documentation sur les mécanismes de stabilisation interne des prix des exportations d'origine agricole. Des discussions analogues se sont déroulées avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, un programme de travail relatif à la documentation, aux méthodes de stabilisation, et aux études de produits a été dressé en vue de la réunion. A la suite de ces consultations qui se poursuivent, il a été proposé de prendre les dispositions suivantes :

b) Dispositions provisoires pour une réunion des Etats africains :

i) Pays à inviter : On suggère de réunir de 15 à 20 pays africains qui répondraient aux conditions suivantes : exporter d'assez grandes quantités de produits agricoles, avoir un système de commercialisation de leurs produits agricoles d'exportation et dépendre, dans une large mesure, de l'exportation d'un ou de plusieurs produits agricoles.

ii) Produits de base à étudier : on propose de se concentrer sur les principales cultures d'exportation qui permettent à l'Afrique de tenir une place importante dans les exportations mondiales c'est-à-dire, huiles végétales et graines oléagineuses, coton à fibres longues, café, cacao et sisal.

iii) Ordre du jour préliminaire : on pourrait inscrire les questions suivantes : mesure prises sur le plan national pour la stabilisation interne des prix des principales cultures d'exportations ; mesures régionales ou sous-régionales actuellement en vigueur ou qui pourraient découler d'une action concertée des pays africains ; mesures internationales de stabilisation des prix, y compris les accords intéressant les pays africains, et les décisions que ces pays pourraient prendre en vue de réviser des accords existants ou d'en conclure de nouveaux. Les participants pourraient également souhaiter d'autres réunions sur des produits de base déterminés.

iv) Participants : on suggère aux gouvernements d'envoyer des fonctionnaires responsables de la politique en matière de produits de base, de stabilisation du marché et d'exportation, et notamment, des fonctionnaires chargés de la commercialisation de produits déterminés.

v) Documentation : on rédige actuellement des documents sur le rôle des offices de vente et l'influence d'autres moyens de commercialisation dans la stabilisation interne des prix des produits agricoles d'exportation. On a fait des études sur les arachides et on en poursuit d'autres sur les produits énumérés au paragraphe iii) ci-dessus. Les gouvernements participants seraient priés de préparer et de soumettre des documents sur les problèmes d'ordre pratique qu'ils rencontrent et sur les méthodes qu'ils appliquent.

vi) Date et durée : Il est suggéré à titre provisoire de tenir la réunion en juin 1962, avant celle du Conseil économique et social, pour une durée d'une semaine environ.

vii) Lieu : Le Secrétaire exécutif a entamé des négociations en vue de trouver un lieu et un gouvernement d'accueil.

3. La mise en oeuvre des propositions exposées ci-dessus serait un premier pas important qui permettrait de prendre des mesures plus précises compte tenu des tendances actuelles en matière d'approvisionnement, de prix

et de marchés des produits de base. La Commission recommande, dans sa résolution 25 (III), de poursuivre cette action sous forme d'autres études et de mesures concertées, et de procéder à des consultations avec les pays producteurs et importateurs d'autres régions.

.....

.....

.....

.....

.....